

Alerte aux frontières du Rhin et du Cervin

Autor(en): **Naef, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **46 (1951)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Alerte aux frontières du Rhin et du Cervin

La chute du Rhin sera-t-elle submergée? Disparaîtra-t-elle un jour? Il n'en est nullement question. Néanmoins l'opinion publique se méfie et c'est à cela surtout qu'elle songe à propos d'un projet qui se discute depuis plus de vingt ans. La Ligue du Patrimoine national, en son assemblée de Ragaz, s'y est opposée à d'autres raisons. Car la régulation du courant n'aura nullement, et ne saurait avoir dans l'avenir, le résultat de détruire ou de submerger les fameux rochers. La différence de niveau contraindrait la navigation fluviale, alors seule en cause, à de tout autres solutions. Il s'agit en fait d'une usine hydraulique et de bassins d'accumulation qui modifieraient certainement le paysage et ne l'embelliraient pas. Les eaux, en aval et en amont du barrage, et jusqu'au pied de la chute deviendraient à peu près étales. Si l'on déplore que les aliénés occupent le couvent bénédictin naguère illustre, c'est au fleuve même que la liberté cette fois serait aliénée. D'où le mouvement populaire qui marque son désaveu par une protestation de quelque 120 000 signatures. Par malheur, une concession a été accordée naguère par le Conseil fédéral et le gouvernement badois; les cantons riverains sont au nombre des intéressés. L'affaire est donc d'ordre juridique. Les concessionnaires, jetant du lest, acceptent de supprimer les installations déplorables qui enlaidissent les abords de la chute mais, en raison des capitaux engagés, se refusent à céder leurs droits. Qu'en adviendra-t-il? Le Conseil fédéral quittera-t-il la légalité, comme au beau temps où les traités passaient pour « chiffons de papier »? On comprend qu'il s'efforce de chercher un compromis. Comme il n'en est point de possible, on ne s'étonnera pas qu'il ne l'ait pas trouvé.

On ne saurait alléguer ni nécessités économiques ni obligations juridiques à propos du Cervin et le Heimatschutz n'oublie pas qu'il a pris naissance à ses pieds. Ne voulait-on pas, en 1905, y construire un funiculaire pour l'agrément des « étrangers »? Fallait-il les mal connaître! Ernest Bovet alors fit campagne, réunit une armée de quelque 80 000 hommes et ce fut la victoire. Aujourd'hui c'est d'Italie que vient le danger; l'on songe à édifier de Breuil un téléphérique. Les alpinistes italiens eux-mêmes ont prié leur gouvernement de refuser la concession. A la Chambre des Lords l'on réclame une intervention, et le Club alpin suisse alarme l'opinion. S'adressant directement au Conseil fédéral, la Ligue de sauvegarde du Patrimoine national l'a prié d'agir par voie diplomatique; elle a reçu l'assurance qu'il se saisissait de l'affaire.

On pensera peut-être qu'elle échappe à notre souveraineté, puisque les installations prévues seraient sur le versant italien. Erreur! Elles devraient nécessairement empiéter le sol suisse. De plus, le Cervin, sommet frontière, ne saurait être utilisé à des fins unilatérales. Au reste, l'honneur de l'Italie sera d'avoir pris l'initiative de la résistance active.

Au mois de septembre 1950, le Club Alpino Italiano priait M. C.-Egmond d'Arcis, à Genève, président de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme réparties dans dix-huit pays, de former un Comité international pour la sauvegarde du Cervin. Celui-ci se constitua et chargea son bureau (MM. d'Arcis, Ed. Seiler et W. Schmid) de recueillir la signature des pétitionnaires. Ils se sont inscrits par milliers et nous recommandons aux retardataires de se hâter. Car la *vox populi* a des résonances profondes dont la nation s'est toujours bien trouvée. La presse lui fait écho¹; avec bon sens, elle démontre que le projet, fort coûteux,

¹ Voir, entre autres, Civis, dans le *Courrier* du 27 juillet; Pierre Grellet, dans la *Gazette de Lausanne* du 7 août; C. Egmond d'Arcis, dans la *Tribune de Genève* du 3 septembre.

n'est point destiné à la foule, non plus qu'à ses élites, mais au profit d'un consortium. Les risques de l'entreprise sont gros, la saison d'exploitation fort brève, et ce seront là sans doute les seuls arguments capables d'influencer des gens que ne semble pas étouffer le sentiment.

Les effets de cette protestation générale n'ont pas tardé à se manifester. Après un silence qui inquiétait quelque peu, le gouvernement italien vient de déclarer au Club Alpino qu'aucune demande de concession ne lui avait été soumise. Et le président du Conseil, M. de Gasperi en personne, a donné des ordres pour que les renseignements les plus précis lui soient soumis. Pourtant, le comte Lora Totino, principal initiateur du projet, n'y a pas renoncé, tout en le différant de deux ou trois ans. Il est permis de penser qu'occupé par d'autres entreprises, il espère de nouveaux appuis et attend que l'opinion s'endorme. La vigilance est d'autant plus nécessaire.

Il est des monuments à respecter dans leur intégrité. Que dirait-on d'un ascenseur aux pyramides d'Egypte? A plus forte raison de cette pyramide unique au monde où l'héroïsme s'est élancé, de Whymper à Furrer, où, chaque année, s'exerce la vaillance, la ténacité, où, jusqu'au moins sportif des hommes, chacun peut approcher du mystère émouvant des hautes solitudes.

Les amis des Alpes ne peuvent sans émoi assister à l'assaut du trafic qui ne respecte aucune grandeur et même ne la devine pas. Le Cervin est un mont sacré dont il serait honteux de souiller la majesté. Se souvient-on encore des changeurs chassés du temple?

D'autres dangers encore, plus insidieux, menacent nos Alpes méridionales ou plutôt les attaquent sans merci. Afin de capter au glacier les eaux que l'on destine aux entreprises hydrauliques, d'autres téléphériques s'élèvent dont on ne dit rien parce que l'industrie électrique est en cause et que l'on n'ose y toucher. Si l'on interroge, l'on ne reçoit que réponses sibyllines. Cependant, tout à coup, se défont les chemins muletiers; les tracteurs amènent dans les pierriers le matériel de sape. Les rails, les bennes, les tuyaux, les perforatrices gravissent les pentes dont s'enfuient les marmottes et que désertent les chamois.

La section valaisanne s'en soucie et porte sa vigilance sur Bagnes. Qu'elle soit félicitée et remerciée. Car des travaux de Bagnes, d'autres contrées subissent le contre-coup. Arolla par exemple; l'on craint même pour Ferpècle, vallon intact que n'a jamais terni la poussière des routes. L'on parle de concessions accordées, tout en assurant que le paysage, un jour, reprendra l'aspect qui fit sa renommée.

Mais pourquoi sont morts les ouvriers (car il en meurt dont on ne parle pas)? Pour l'industrie. Pourquoi les vallées, lentement et sûrement asséchées, s'appauvrissent-elles en faune, en flore, en pâturages? Pour l'industrie. Or quand les dégâts seront consommés, l'industrie aura trouvé de plus puissants moyens d'alimenter les machines. En cet instant du moins, la Sallanche, plus qu'à demi captée, déverse à Vernayaz une eau jaunâtre, et la cascade de Pissevache mérite enfin son nom.

Henri Naef.

L'assemblée annuelle en Suisse orientale

A tenir en terre saint-galloise leur Assemblée générale, les ligueurs du Heimatschutz avaient une excellente raison. Ils acceptaient l'invitation d'une section prospère qui venait de lui donner un président central; ils avaient à l'en remercier et à offrir leurs vœux au nouveau président cantonal. La glace est désormais rompue;